« CONFLIT »
GESTION D'UNE PLAINTE AUPRÈS DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Dans les **professions réglementées**, la **procédure disciplinaire** est **initiée par le dépôt d'une plainte** dénonçant un comportement fautif. Les **chambres de discipline traitent de fautes disciplinaires**, essentiellement des manquements au code de déontologie et aux règles d'exercice professionnel. Le **professionnel de santé (PS) doit adopter en toutes circonstances un comportement conforme à ce qu'exigent la probité et la dignité de sa profession**, notamment dans ses rapports avec des personnes physiques et morales (ses confrères, les autres professionnels de santé, les usagers, les instances...). **L'action disciplinaire permet d'assurer la protection de l'honneur de la profession et de s'assurer du respect des devoirs qui incombent aux PS en vertu du Code de déontologie.**

L'Ordre Rôle et Objectifs

- ✓ **L'activité disciplinaire de l'Ordre** des professionnels de santé a **pour objectif essentiel** de **maintenir la confiance du public dans les professionnels de santé et le système de santé**. Elle ne remplace pas les juridictions pénales, civiles et administratives et se prononce exclusivement sur le **respect du Code de déontologie inclus dans le Code de la santé publique.**
- ✓ **Encadrement par des règles** de la procédure disciplinaire.
- ✓ Garantit d'être **jugé par un tribunal impartial, dans le respect des droits de la défense.**

Conseils Pratiques

- ✓ La **participation du PS mis en cause à la phase de conciliation est vivement recommandée** comme ultime opportunité d'éviter une procédure disciplinaire.
- ✓ La non-participation à la phase de conciliation pourrait s'analyser comme un autre manquement disciplinaire.
- ✓ Il est fortement conseillé de **se faire assister dès le début de la procédure de plainte**.
- ✓ **Bien relire le PV établi** par le conciliateur.

La Plainte

Qui peut porter plainte : Patient, ayant droit, confrère, professionnel de santé, une institution, des autorités…

- ✓ La plainte se fait par courrier, courriel avec pour objet : Plainte à l'encontre de …
- ✓ Elle doit expliquer les faits reprochés au PS (historique détaillé des faits incriminés) et si possible le numéro des articles du Code de déontologie susceptibles d'avoir été violés.
- ✓ Le PS concerné est alors informé de la plainte déposée à son encontre.
- ✓ Le plaignant peut se faire assister ou se faire représenter.

Principes de la Procédure

- ✓ **Assistance** : Le PS peut se faire assister, le plus souvent par un confrère inscrit au tableau de l'Ordre et/ou un avocat inscrit à un barreau.
- ✓ **Motivation** : Comme toute décision juridictionnelle, une décision disciplinaire doit toujours être motivée. La motivation explique la décision, en fait et en droit. Son analyse sert de base à un éventuel recours.
- ✓ **Principe de Légalité des Peines** : Hérité du droit pénal, il définit plusieurs types de sanctions possibles.

1 Phase de Conciliation

- ✓ Elle permet d'établir le **dialogue entre les protagonistes** et de **rappeler à chacun ses droits et devoirs.**
- ✓ **Dernière opportunité** d'éviter une procédure disciplinaire.
- ✓ **Préparation fortement conseillée** en amont.
- ✓ **Risques disciplinaires liés au refus d'y participer**.
- ✓ Doit être réalisée **dans un délai d'un mois** suivant le dépôt de la plainte.

Échec de la Phase de Conciliation : Le conseil départemental transmet le procès-verbal à la chambre disciplinaire de première instance.

2 Phase de la Procédure Disciplinaire

- ✓ Envoi d'une **convocation au PS à une séance de chambre disciplinaire de première instance.**
- ✓ Doit être réalisée **dans un délai de 3 mois** suivant le dépôt de la plainte.
- ✓ La chambre disciplinaire de première instance peut ordonner une enquête sur les faits si cela lui paraît utile pour l'instruction de l'affaire. Elle doit statuer sur le fond dans les 6 mois suivant le dépôt de plainte.
- ✓ **Droit d'assistance du PS.**
- ✓ C'est **à ce stade de la procédure que vous pourrez avoir accès au dossier à charge** et que vous pourrez consulter les différentes pièces qui le constitue.
- ✓ **Principe de légalité des peines** définissant les sanctions possibles.
- ✓ Nécessité d'une **motivation dans toute décision disciplinaire**.
- ✓ **Notification de la décision par courrier après délibération**.

Mise à jour Fév 24

04 65 40 00 10 medaide@interurps-paca.org https://medaide.urps-ml-paca.org/interurps/ 37-39 Bd Vincent Delpuech 13006 Marseille

©